

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 22 concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 500'000.- pour divers travaux dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville.**

La commission s'est réunie le jeudi 15 juin 2006 à 18h15 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Layaz Christiane, Savary Marianne, Angeloz Guy, Chapuis Jean-Pierre, Michoud Pierre-André, Chassot François remplaçant Yves Richard et du soussigné désigné rapporteur.

La municipalité était représentée par Paul-Arthur Treyvaud, accompagné de Monsieur François Armada.

La commission s'est étonnée de la rapidité avec laquelle ce préavis a dû être traité. Elle a également relevé que les plans fournis étaient difficiles à lire (couleurs peu marquées).

### **Descriptif des travaux à réaliser**

Salle des expositions :

Un constat d'expert datant de décembre 2005 a mis en évidence l'urgence de la situation et la nécessité de mesures provisoires. C'est la raison pour laquelle ce préavis doit être traité rapidement. Les différents travaux doivent être effectués entre 2 expositions (de septembre à décembre 2006). Ils sont urgents pour la sécurité des visiteurs et la protection des œuvres exposées. Le préavis ne donne qu'une vision globale du coût des travaux. La commission regrette de ne pas disposer du devis détaillé. Sur sa demande, URBAT l'a adressé par courriel aux commissaires. De ces chiffres, il ressort clairement que la réfection de la salle des expositions revient à fr. 210'000.-. Cette demande de crédit aurait pu faire l'objet d'un préavis séparé qui aurait pu être rédigé juste après l'expertise. Une subvention pour la réfection des pierres pourrait être demandée au canton.

Espace gérance :

La commission est satisfaite que la municipalité sécurise cet endroit en le rapprochant d'URBAT. Notons que la commission de gestion avait relevé cet aspect à 2 reprises. Les autres travaux mentionnés dans le préavis ne nécessitent pas d'éclaircissement particulier.

### **Nouveau plan d'occupation**

Le remaniement proposé dans le préavis améliore l'utilisation de plusieurs locaux de l'Hôtel de Ville. La commission s'est notamment étonnée que le délégué à l'énergie ait son bureau à l'Hôtel de Ville. La réponse donnée est qu'une décision municipale rattache le délégué à l'administration générale et pas au service des énergies.

L'accès pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite sera amélioré par l'installation d'une porte automatique coulissante.

### **Conclusion**

L'ensemble de la commission a relevé que le délai de traitement aurait pu être plus court en scindant ce préavis. Ceci d'autant plus que les travaux pour le greffe feront l'objet d'un autre préavis. Néanmoins, la commission vous propose à l'unanimité de l'accepter tel que présenté par la municipalité

Jacques Fivaz :